**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 27 (1980)

**Heft:** 1-2

Werbung

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communiqué de l'Office central de la défense

## Cours technique du service vétérinaire coordonné

Un nouveau cours technique consacré au service vétérinaire coordonné a été organisé en décembre dernier à Fribourg sous la direction du mandataire du Conseil fédéral, le brigadier Gisiger. Une quarantaine de responsables de la coordination des mesures de défense au niveau cantonal (vétérinaires cantonaux, responsables cantonaux pour la préparation de la défense, chefs d'états-majors cantonaux de conduite, etc.) et une vingtaine d'officiers vétérinaires de différents états-majors de notre armée furent ainsi réunis.

Ce cours a fait ressortir les mesures préparatoires qui doivent être prises dans ce domaine pour être à même de maîtriser une situation extraordinaire. Il a en outre fait ressortir l'impérieuse nécessité d'une coordination et d'une collaboration étroite entre les différents partenaires civils et militaires.

Le service vétérinaire coordonné – comme les autres services coordonnés – a pour but l'engagement rationnel des moyens afin de satisfaire au mieux l'ensemble des besoins dans les différents cas stratégiques. Il convient dès lors d'engager de manière concertée le personnel, le matériel et les installations des partenaires civils et militaires du service vétérinaire au profit de la population civile et de l'armée. Cela implique une préparation aussi poussée que possible en temps de paix déià.

Les partenaires appelés à réaliser le service vétérinaire coordonné sont notamment les organes vétérinaires de la Confédération, des cantons et des communes, le service vétérinaire de l'armée, la section chimie et produits pharmaceutiques de l'Office fédéral de la défense économique (Office de guerre de l'industrie et du travail), ainsi que diverses organisations privées. De plus, des contacts étroits sont nécessaires avec les organes dans concernés. notamment domaine de la santé publique, de la

protection AC, de l'agriculture et de la défense économique.

Les organes chargés de la planification et de la réalisation du service vétérinaire coordonné au niveau fédéral, cantonal et communal doivent assumer les tâches suivantes afin de garantir une solution rationnelle dans tous les cas stratégiques:

- coordination et conduite du service vétérinaire à tous les niveaux
- instruction et engagement de l'ensemble du personnel du service vétérinaire coordonné
- lutte contre les épizooties, y compris la destruction non dommageable des cadavres d'animaux
- contrôle des viandes
- protection des animaux de rente contre les effets des armes AC ainsi que traitement des animaux atteints
- approvisionnement en matériel vétérinaire (produits pharmaceutiques et moyens de désinfection inclus)
- traitement des animaux de rente malades ou blessés

A l'aide de plusieurs cas-modèles, les tâches susmentionnées ont été exercées pendant ce cours. Riches de précieuses expériences, les participants ont émis le vœu que cette instruction soit renouvelée périodiquement.

